

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Bagnolet, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il dispose d'un effectif de 116 postes budgétaires, auquel s'ajoute un vaste réseau d'experts, de médecins conseils, ainsi que des instances collégiales.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

Chargé d'indemnisation référent

Dénomination du poste :

Chargé d'indemnisation référent

Rattachement :

Accidents médicaux

Catégorie d'emploi :

Catégorie d'emploi 2, Cadre

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée
Fonctionnaire en position de détachement

Date de prise de fonctions :

Dès que possible

Localisation géographique :

Bagnolet (métro Gallieni),

Rémunération

Selon expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 2003-224 du 7 mars 2003)

Contact :

Les lettres de motivation et curriculum vitae sont à adresser, au plus tard **11 février 2020** à :

Denis CASANOVA
Directeur des Ressources de l'ONIAM

Tour Gallieni 2
36 avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service

Service des Accidents médicaux

Effectif du service

17 dont le chef de service et le chargé de mission. Le secteur indemnisation compte 6 agents dont 2 chargés d'indemnisation référents.

Liaison fonctionnelle :

Rattachement hiérarchique au Responsable du service.

Environnement général et description du poste

Sous la responsabilité directe du chef de service, et au sein d'un service composé de juristes, d'indemnitateurs et en lien avec les assistantes juridiques, le titulaire du poste assure une activité de production et de référent technique de l'activité d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux:

A ce titre, il:

- **Prend en charge une activité de production** pour les dossiers les plus complexes : constitution et instruction des dossiers, élaboration des offres d'indemnisation, suivi administratif du dossier ; participation aux réunions d'arbitrage des préjudices patrimoniaux complexes.
Tout au long du processus il s'assure du respect des délais légaux et est l'interlocuteur pivot des partenaires (victimes, avocats, organismes sociaux, Juge des Tutelles, assureurs ...).
- **Assure un rôle de référent technique** de l'activité d'indemnisation afin d'assurer l'harmonisation des pratiques du service : conseils et premiers niveaux d'arbitrages pour les dossiers initiés par le service; mise en œuvre et suivi des procédures de contrôle interne relatives aux offres indemnitaires. Il assure aussi un rôle de référent technique pour le contentieux en suivant en lien avec les juristes le contentieux suite à contestation d'offres et peut être sollicité par les juristes sur des contentieux à enjeux indemnitaires ou après substitution.
- **Participe** en lien avec la chargée de mission et la cheffe de service aux travaux relatifs à la politique d'indemnisation en collaboration avec les référents des autres services.
- **Représente** l'ONIAM en commission de conciliation et d'indemnisation (CCI).

Profil recherché

Formation/expérience professionnelle

- Niveau BAC +3 minimum (DUT carrières juridiques, master en droit, master en assurances....). Expérience avérée en droit de la réparation du dommage corporel appréciée.

Connaissances

- Connaissance du droit de la réparation du dommage corporel
- Connaissances générales en droit de la santé, en droit des assurances.
- Maîtrise des outils informatiques

Aptitudes

- Aisance relationnelle et rédactionnelle
- Sens de l'organisation
- Rigueur
- Capacité de travail en équipe
- Autonomie